



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 août 2020  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettre datée du 11 août 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris comme suite à la lettre datée du 1<sup>er</sup> juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2020/637](#)), prétendument en réponse à la lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2020/475](#)), concernant la séance tenue au Conseil le 19 mai 2020 sur la situation en Libye et à la lettre datée du 13 mai 2020 qui a été adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2020/394](#)).

Les Émirats arabes unis rejettent catégoriquement les accusations infondées figurant dans la lettre du Représentant permanent de la Turquie, ainsi que ses interprétations erronées des rapports et des déclarations publiés par l'ONU. Ils rejettent également toute tentative de remettre en question la crédibilité des efforts qu'ils déploient pour soutenir la paix et la sécurité en Libye, conformément aux principes du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité, dans le droit fil de l'action menée par l'ONU.

La Turquie a des antécédents d'ingérences constantes dans la région du Moyen-Orient et ailleurs, ce qui suscite une vive préoccupation tant pour le Conseil de sécurité que pour l'ensemble des Membres de l'ONU. Les allégations erronées et mensongères figurant dans la lettre du Représentant permanent de la Turquie portées contre les Émirats arabes unis doivent être comprises dans ce contexte. Elles n'émanent pas d'un interlocuteur constructif et crédible qui cherche véritablement à aider le Conseil de sécurité. J'invite donc instamment le Conseil à ne tenir aucunement compte des accusations portées contre les Émirats arabes unis dans la lettre du Représentant permanent de la Turquie, qui sont sans fondement.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente adjointe,  
Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Ameirah AlHefeti

